

Placements

Vous désirez investir pour vous assurer une retraite plus confortable ? Ou pour réaliser un rêve ou un grand projet ? Sachez que nous vous proposons des solutions de placement adaptées à vos moyens et à vos envies. En effet, vous pouvez opter pour une solution d'investissement sûre et rentable ou prendre un peu plus de risque, avec à la clé un rendement plus élevé. Découvrez ci-dessous les différentes formules que nous vous proposons.

Placements avec rendement garanti

Vous cherchez une solution sûre et rentable pour vos placements ? Dans ce cas, vous pouvez opter pour une assurance-vie de la **branche 21** :

- Taux d'intérêt garanti
 - Vous savez précisément ce que votre investissement vous rapportera à terme.
- Fonds spécial de protection
 - Grâce à ce fonds, vous bénéficiez d'une protection complémentaire en cas de faillite de la compagnie d'assurances (jusqu'à 100 000 euros par preneur et par compagnie).
- Régime fiscal avantageux
 - Pas de taxe sur les opérations boursières
 - Pas de précompte mobilier, que ce soit à l'échéance, en cas de décès ou après 8 ans.
 - Pas de correction financière après 8 ans
 - Taxe de 2 % sur la prime
 - Avantage fiscal et imposition modérée en cas d'utilisation du contrat dans le cadre d'une épargne-pension ou d'une épargne à long terme
- Participation bénéficiaire éventuelle
 - Attribuée en fonction de la conjoncture économique et des résultats financiers de la compagnie d'assurances
- Cession de patrimoine flexible
 - Par le biais de la clause bénéficiaire, vous pouvez léguer votre capital à votre famille ou à un tiers
 - Possibilité de modifier les bénéficiaires en cours de contrat.
- Possibilité de couverture-décès
 - Permet d'apporter un soutien financier à vos héritiers en cas de décès en cours de contrat.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute demande d'informations au sujet de ces produits de placement.

Placements liés à un fonds d'investissement

Les assurances-vie de la **branche 23** possèdent un rendement potentiel plus élevé. En effet, la compagnie d'assurances investit votre argent dans des fonds d'investissement. Les avantages ?

- Régime fiscal
 - Pas de taxe sur les opérations boursières
 - Aucun précompte mobilier si le capital n'est pas protégé.
- Large gamme de fonds d'investissement
 - Actions
 - Obligations
 - Immobilier
 - Alternatifs
 - Etc.
- Possibilité de couverture en cas de décès
 - Permet d'apporter un soutien financier à vos héritiers en cas de décès en cours de contrat
- Choix du bénéficiaire
 - Votre argent peut être versé à un membre de votre famille ou à un tiers.

Toutefois, les fonds d'investissement comportent également des risques. C'est pourquoi **certaines compagnies d'assurances** vous proposent des **mécanismes de protection** :

- Système de protection du capital
 - De nombreux fonds d'investissement proposent une protection du capital. Ce mécanisme vous permet, une fois arrivé à la date d'échéance, de récupérer au moins la somme investie à l'origine (hors frais d'entrée et taxes).
- Système de limitation des pertes
 - Consiste en un transfert automatique de vos avoirs vers un autre fonds moins risqué une fois un niveau négatif déterminé atteint.
 - Certaines options permettent de réinvestir automatiquement en échelonnant l'investissement dans le temps.
 - Certaines options font en sorte que le seuil de limitation des pertes suive l'évolution positive de la valeur du fonds, afin de limiter plus rapidement encore les pertes potentielles.
- Système de sécurisation des bénéfices
 - Consiste en un transfert automatique des bénéfices vers un fonds moins risqué une fois un niveau déterminé atteint.

N'hésitez pas à nous contacter afin de déterminer les possibilités de placement les mieux adaptées à votre situation.

Quelle est la différence entre une assurance de la branche 23 et un fonds bancaire ?

Un fonds bancaire se distingue d'une assurance de la branche 23 sur deux points notamment :

- Fiscalité
- Cession de patrimoine

Fiscalité

	Assurance branche 23	Fonds bancaire
Précompte mobilier sur la plus-value	Non ¹	Oui ²
Précompte mobilier sur coupons annuels	/	Oui
Taxe sur les opérations boursières	Non	Oui
Taxe sur la prime	Oui ³	Non

Cession de patrimoine

Une assurance de la branche 23 vous permet, contrairement à un fonds bancaire, de désigner les bénéficiaires, que vous pouvez également modifier en cours de contrat.

¹ Sauf en cas de rachat dans les 8 premières années si l'assurance offre un rendement garanti

² Sur la partie obligations

³ 2 %